

- Limite de commune
- Limite de zone.
- espace vert à conserver à protéger, ou à créer.
- Construction à l'alignement.
- Périmètre de Natura 2000
- Emplacement réservé pour ouvrage public ou installation d'intérêt général.
- Emplacement réservé pour voie ou passage publics à élargir ou à créer
- N° d'opération sur la liste des emplacements.
(C=Communauté d'agglomération Plaine Commune; C=Commune de Stains; D=Département; SP=Services publics).

UG* -secteurs de risques d'inondations (suivre les prescriptions énoncées dans le règlement).

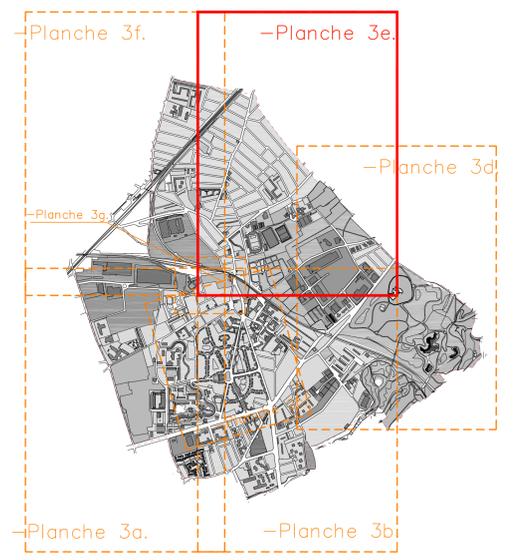
-ZONE DE PROTECTION ACOUSTIQUE Z.P.A .
 ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 00-0784 DU 13 MARS 2000 CONSULTABLE EN MAIRIE ET EN PREFECTURE.

- Limite de Z.P.A catégorie 1 distance =300 m .
- Limite de Z.P.A catégorie 3 distance =100 m .
- Limite de Z.P.A catégorie 4 distance =30 m .
- Limite de Z.P.A catégorie 5 distance =10 m .

-La totalité du territoire communal est concerné par une zone à risque d'exposition au plomb.
 -La totalité du territoire communal est couvert par un droit de préemption, au bénéfice de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

- Zone d'implantation des constructions
- principe de percée visuelle
- Principe de coeur d'îlot planté (pleine terre ou sur dalle)
- Distance minimum à respecter entre les façades des constructions
- secteur de hauteur

-Plan d'assemblage des planches.



			Document supervisé par : Frédéric Platon Document dessiné par : Marie-Laure Simon/Dalila Benaid		
			Approuvé le : 6 mai 2010		
			Révisé le : 25 septembre 2018		
5	25/09/2018	Modification N°4	UT Stains	Echelle	
4	13/02/2018	Modification simplifiée N°1	UT Stains	1/2500	
3	26/09/2017	Modification N°2	UT Stains		
2	25/04/2013	Révision simplifiée	UT Stains	N° & type de fichier informatique	
1	15/12/2011	Modifications diverses	UT Stains	N° du plan informatique	
Indice	Date	Nature de la modification	Origine	Plus plan de zonage.dwg	
				DWG 2013	Nbr de plans:07

PLAN LOCAL D'URBANISME
plan de zonage

R É P U B L I Q U E - F R A N Ç A I S E

M A I R I E B P 7 3 9 3 2 4 1 S T A I N S C E D E X T É L . : 0 1 . 4 9 . 7 1 . 8 2 . 2 7